



Compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2009

Présents : BARDOU G – BEDOS D - BONVALET D - CAZENAVE M – GOUTY M - GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – MARTIN R – MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL – REVEL M

Absents : ADELL JM - BERRETTE S – ESTEBAN P

I – VENTE D'UNE MAISON COMMUNALE

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que la commune avait acheté deux habitations situées rue Molinier pour un montant de 22 867.35 € en 2002 et 13 000 € en 2003 afin de créer une maison des associations. A ce jour, aucun architecte n'a été intéressé par ce projet et aucun travail n'a été réalisé. Il propose au conseil de vendre ces maisons, ainsi que la cour jouxtant ces habitations pour un montant de 60 000 €, dont 5 000 € de commission à l'agence. Monsieur Bardou propose que cette somme soit réinvestie dans la réhabilitation des bâtiments communaux, ainsi qu'à la réfection des rues.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces propositions.

II – CONVENTION AIRE DE LAVAGE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a créé une aire de lavage pour bennes et machines à vendanger. Cette aire est située sur un terrain appartenant à la Cave Coopérative. Il propose au conseil de signer avec la cave coopérative une convention et une charte d'utilisation.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette convention et cette charte.

III – INSTALLATION ANTENNE SFR

Lors du dernier conseil municipal du 24 juin 2009, Monsieur le Maire avait présenté la proposition de l'entreprise Graniou pour l'installation d'une borne SFR sur un terrain situé sur la commune « Route de Fontès » et avait demandé au conseil de réfléchir sur cette proposition. Monsieur le Maire demande au conseil de donner son avis.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

IV – QUESTIONS DIVERSES

1) Climatisation de l'accueil et de la salle du conseil municipal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis de l'entreprise Cassan et Causselec pour la climatisation de l'accueil et salle du conseil municipal située à l'étage.

Cassan : 3 700 € HT - Causselec : 4500 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité choisit l'entreprise Cassan.

2) Travaux sur des chemins communaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'entretien de voirie seront effectués :

Carrefour de Moussalou : 3 683.56 € TTC (raboitage chaussée, enrobé)

Chemin de Vailhan : 3 246.42 TTC (revêtement chaussée)

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces travaux.

V - INFORMATIONS

1) Fuite d'eau

Un administré a eu une consommation d'eau plus importante que les années précédentes suite à une fuite, et demande au conseil un avoir.

Monsieur le Maire dit que les années précédentes, d'autres personnes ont eu des fuites d'eau et le conseil municipal a toujours refusé des avoirs pour ce motif.

Le conseil municipal à l'unanimité refuse cet avoir.

2) Nomination d'une rue

Monsieur Raymond Martin propose de donner le nom de « Jacques Reboule » à la nouvelle place du centre du village ou à une rue : Jacques Reboule était en quelque sorte le secrétaire d'état à la marine sous Henri IV.

Monsieur le Maire dit que cette question sera débattue lors d'une prochaine séance.

3) Affaire Deterpigny

Monsieur le Maire dit au conseil que le tribunal administratif de Montpellier lors de son audience du 19 mai 2009 a annulé l'arrêté de mise en péril imminent de la commune du 18 mai 2008, et par conséquent l'habitation ne peut être démolie.

Monsieur le Maire propose au conseil de contacter l'avocat en charge du dossier pour connaître la suite réservée à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 20 h.